73. Demande au sujet des biens d'un mari décédé 1622 juillet 28 a.s. Neuchâtel

Une veuve demande la coutume pour la propriété et l'usufruit des biens d'un mari décédé, mais le point est renvoyé à un conseil plus nombreux.

Du dimanche XXVIII juillet [28.07.1622], president le sieur maître-bourgeois David Grenot en Conseil Général. [...] / [p. 169]

Coustume^{a b}

Du mesme en Conseil estroict

Françoise relicte feu Jeremie Josi de la Chaux du Cachot a fait demander declairation de la coustume, touchant le partage a fayre avecq les hoirs d'un defunct mari en cas de survivance tant en proprieté que pour us, a forme des articles reputés.

Remis a autre plus ample assemblée.

Original: AVN B 101.01.01.006, p. 169; Papier, 22.5 × 32 cm.

a Ajout dans la marge de gauche.

b Ajout dans la marge de gauche d'une main plus récente : Délibérations.

15